



MESSAGE DE PRÉVENTION

Propriétaires de camp ou de chalet, évitez le pire!

Lorsqu'un camp est la proie des flammes et que le feu se propage à la forêt environnante, pour plusieurs personnes, il s'agit d'un événement incontrôlable. Un accident peut bien sûr se produire, mais savez-vous qu'il existe une panoplie d'actions pouvant prévenir de telles situations? Propriétaires de camp ou de chalet, faites un saut au : www.mrnf.gouv.qc.ca/parefeu. Vous y trouverez des conseils pour diminuer les risques liés aux incendies de forêt, notamment le choix de matériaux de construction, l'aménagement de la végétation et l'équipement de protection. Le **PareFeu** a été développé par la SOPFEU en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.



Attention! Le bois de chauffage doit se trouver à bonne distance de votre camp.

PRÉVENIR

C'EST AGIR

Voici quelques-uns des précieux conseils disponibles sur le **PareFeu** - www.mrnf.gouv.qc.ca/parefeu



Un message de votre service d'incendie en collaboration avec la SOPFEU

- Comment aménager la végétation**
- Zone coupe-feu de 10 m
 - Zone d'atténuation de 20 m
- Matériaux de construction à privilégier pour :**
- Fondations fermées : béton et maçonnerie
 - Fondations sur pilotis : grillage métallique pour fermer le dessous
 - Murs : pierre, brique, stuc ou tôle
 - Toiture : métal, fibre de verre ou grès
 - Cheminée et poêle : tuyau muni d'un pare-étincelles métallique avec un grillage inférieur à 1 cm
 - Véranda et patio : ciment ou métal
- Comment se protéger**
- Réservoir d'eau
 - Arrosoir et asperseurs
 - Pelle, râteau ou autres
 - Motopompe et tuyau